



M^E GREG MOORE, NOUVEAU BÂTONNIER DE MONTRÉAL

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 14 mai 2014 – Les avocats de Montréal ont été nombreux à participer mercredi dernier à l'assemblée générale annuelle du Barreau de Montréal, saluant ainsi le départ du bâtonnier **Luc Deshaies** et l'entrée en fonction de **M^e Greg Moore**, bâtonnier élu pour l'année 2014-2015.

Après avoir fait le bilan de son année à la tête du Barreau de Montréal, le bâtonnier sortant a remis à **M^e Isabelle Allard** et à **M^e Denise Boulet** le Mérite du Barreau de Montréal, distinction décernée pour souligner un apport considérable au Barreau de Montréal et à ses activités. Fidèle à la tradition, le bâtonnier sortant a ensuite remis à son successeur le traditionnel bâton, symbole historique de la fonction.

M^e Greg Moore

Diplômé en droit et titulaire d'un baccalauréat en littérature anglaise, Me Moore a été admis au Barreau de l'Ontario en 1997 et au Barreau du Québec en 2002. Il s'est joint au cabinet Joli-Coeur Lacasse en 2013, où il pratique en litige civil, notamment en droit de la propriété intellectuelle.

En plus de l'important travail à accomplir annuellement au Barreau de Montréal et au Barreau du Québec, le nouveau bâtonnier compte accorder une attention particulière à certains dossiers.

Textes de loi en anglais – Selon la Constitution, l'Assemblée nationale du Québec doit publier ses textes de loi en français et en anglais. En pratique, les projets de loi sont rédigés en français par des légistes du Ministère de la Justice et envoyés aux traducteurs de l'Assemblée nationale qui, bien qu'habiles et professionnels, ne sont pas des avocats. Le nouveau bâtonnier rappelle que l'interprétation et l'application d'une loi dépendent de la conformité entre les deux textes. Si l'un des deux textes est faible, la loi est faible et pourra être mal interprétée par les tribunaux ou pire, par les justiciables qui désirent comprendre leurs droits et leurs recours. « Le Barreau de Montréal est le mieux placé pour maintenir la pression sur le gouvernement afin qu'il adopte une meilleure façon de rédiger les textes de loi et s'assure que les textes adoptés adhèrent à son obligation constitutionnelle et à l'impératif qu'est l'accès à la justice : le citoyen doit pouvoir lire et comprendre la loi sans l'aide d'un avocat », mentionne le bâtonnier.

Rayonnement international – Le Barreau de Montréal, qui a beaucoup à apprendre et à partager avec les confrères d’ailleurs, a conclu plusieurs accords de jumelage et d’amitié avec d’autres barreaux à travers le monde. Le nouveau bâtonnier considère que le Barreau devra clarifier sa stratégie et ainsi, saisir les meilleures opportunités, en particulier celles pouvant conduire à un meilleur accès à la justice, en s’assurant qu’elles sont mutuellement bénéfiques et financièrement abordables. « J’ai demandé au comité sur le rayonnement international de déterminer les coûts des diverses initiatives et de confier la responsabilité de chaque partenariat à un avocat qui s’engagera à rester en place pour une période de temps substantielle », ajoute le bâtonnier, qui compte ainsi avoir un avis éclairé sur la pertinence de chaque partenariat.

Accès à la justice – Dans un récent rapport sur l’accès à la justice, l’honorable Thomas Cromwell de la Cour suprême du Canada recommande de donner priorité au public. Le Barreau de Montréal, grâce aux nombreux avocats qui acceptent généreusement de donner de leur temps, a mis en œuvre plusieurs services visant à améliorer la connaissance des Montréalais de leurs droits et du fonctionnement du système judiciaire. Cette année, les membres du Conseil seront invités à siéger à tous les comités qui rendent des services directement au public. « Nous pourrions ainsi garder ces enjeux fondamentaux à l’esprit lors de nos discussions et agir avec influence lorsque nous traiterons de ces questions dans les forums judiciaires, académiques et internationaux », espère M^e Moore.

Journée du Barreau et Salon VISEZ DROIT – À ces nombreux dossiers s’ajoutent les deux grands événements annuels du Barreau de Montréal. D’abord, pour les intervenants du milieu juridique, la **Journée du Barreau**, qui aura lieu le 4 septembre prochain et au cours de laquelle l’honorable Morris J. Fish recevra la Médaille du Barreau de Montréal, une distinction soulignant une contribution exceptionnelle à la cause de la justice. Ensuite, pour le public, le **Salon VISEZ DROIT**, dont la 18^e édition se tiendra du 13 au 17 avril 2015 au Complexe Desjardins. « C’est un événement fabuleux, qui favorise l’accès à la justice dans tous les sens et auquel les avocats montréalais consacrent d’innombrables heures afin d’informer le public des droits et obligations de chacun », rappelle le nouveau bâtonnier.

Composition du Conseil 2014-2015 – Pour le soutenir dans la réalisation de ces projets, le bâtonnier Moore compte sur les membres de son Conseil, soit M^{es} Magali Fournier, première conseillère, Simon Tremblay, trésorier, Andréanne Malacket, secrétaire, Pierre-Luc Beauchesne, représentant l’Association du Jeune Barreau de Montréal, ainsi que sur les conseillers Nancy Cleman, Philippe Décary, Suzanne Gagné, Tibor Hollander, Brian Mitchell, Alexandra Popa, Laurent Soustiel et Marie-France Veilleux.

Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe quelque 13 800 avocats. Il a pour mission de promouvoir la protection du public, par des activités d’information et de sensibilisation et par une participation active à l’administration de la justice. D’autres renseignements sont disponibles sur le Web, au www.barreaudemontreal.qc.ca.

– 30 –

SOURCE :

Gislaine Dufault, directrice des communications
Barreau de Montréal
Téléphone : (514) 866-9392, poste 224
gdufault@barreaudemontreal.qc.ca